
Actualisation des opérations du HCR dans les Amériques

A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements

La région des Amériques continue d'être confrontée à des déplacements forcés et à des mouvements mixtes d'une ampleur sans précédent, provoqués par des causes persistantes et qui s'intensifient telles que la violence, l'insécurité, les inégalités et l'absence de perspectives socioéconomiques, encore aggravées par le changement climatique et les catastrophes naturelles. Au milieu de l'année 2024, les Amériques abritaient 20,3 millions de personnes déplacées de force et autres personnes ayant besoin de protection et d'assistance, dont 5,8 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile, 8,1 millions de déplacés internes et 5,8 millions d'autres personnes ayant besoin de la protection internationale. Ces chiffres représentent une augmentation de 2 millions de personnes déplacées de force, soit 11 %, par rapport à douze mois plus tôt, mi-2023.

Au 31 août 2024, quelque 238 000 personnes avaient franchi le Darién, en direction du nord, soit une diminution de 30 % par rapport à la même période de l'année dernière. Les Vénézuéliens ont continué d'être le groupe le plus largement représenté, suivis par les Colombiens et les Équatoriens. Un changement notable des schémas de déplacement a été constaté dans la région, de nouvelles routes étant utilisées à travers l'Amérique centrale et les Caraïbes.

Les États et les communautés d'accueil ont manifesté une solidarité remarquable et fait des progrès importants dans l'apport de solutions. L'asile et d'autres dispositifs de séjour légal jouent un rôle essentiel en assurant une protection et en empêchant la poursuite de voyages périlleux. Toutefois, l'ampleur du déplacement et la complexité des mouvements appellent une réponse plus coordonnée et plus globale.

Le HCR et ses partenaires travaillent à une approche régionale globale qui tient compte des causes profondes du déplacement, tout en apportant des solutions concrètes aux personnes à tous les stades de leur voyage, dans les pays d'origine, de transit, de destination et de retour. Cette approche régionale s'appuie sur une collaboration renforcée entre les États, les organismes des Nations Unies, la société civile et d'autres parties prenantes clés, et inclut l'accès à l'asile, aux possibilités socioéconomiques et aux voies alternatives de séjour légal.

Le HCR cherche à renforcer les réponses pragmatiques au déplacement forcé et aux mouvements mixtes dirigées par les gouvernements, y compris en participant aux processus et aux cadres intergouvernementaux régionaux, à savoir le Processus de Quito, le Processus de Palenque, le Cadre d'action global régional de protection et de solutions (connu sous son acronyme espagnol MIRPS), la Déclaration de Los Angeles sur la migration et la protection, et le processus Carthagène +40.

Amérique du Sud

Les mouvements mixtes transfrontaliers depuis le Venezuela (République bolivarienne du) se sont poursuivis, malgré une légère augmentation des retours. D'après la Plateforme de coordination interorganisations régionale pour les réfugiés et les migrants du Venezuela (République bolivarienne du) (connue sous le nom de R4V), co-dirigée par le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), on comptait quelque 7,8 millions de

réfugiés et de migrants vénézuéliens dans le monde entier mi-2024, dont 85 % (6,6 millions) se trouvaient en Amérique latine et dans les Caraïbes.

En 2024, plusieurs États de la région ont mis en place ou étendu des dispositifs de séjour légal et des processus de protection temporaire pour les Vénézuéliens. En Colombie, sur 2,9 millions de Vénézuéliens, plus d'1,9 million ont reçu une protection temporaire et un nouveau processus a été annoncé en juin pour accorder un droit de résidence à 600 000 personnes supplémentaires. En Équateur, un nouveau processus de régularisation a été annoncé en mai de cette année en faveur de 100 000 Vénézuéliens, venant s'ajouter aux plus de 95 000 qui ont déjà obtenus un visa de séjour temporaire en avril. Le Brésil a reconnu plus de 132 000 Vénézuéliens en tant que réfugiés et a accordé plus de 411 000 permis de séjour temporaire. En mai, l'Uruguay a introduit deux programmes visant à fournir des solutions de séjour légal à plus de 23 500 Vénézuéliens et Cubains dont la demande d'asile était en attente.

Les déplacements forcés continuent de toucher la Colombie. Le pays compte l'une des plus nombreuses populations de déplacés internes au monde, qui, malgré tous les efforts du gouvernement, comprend 1,2 million de personnes nouvellement déplacées depuis l'Accord de paix totale de 2016. Pour soutenir la stratégie nationale du gouvernement en cours d'élaboration visant à trouver des solutions durables pour les déplacés internes, le HCR coordonne le Fonds pour les solutions aux déplacements internes, en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation internationale pour les migrations et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

En Équateur, les Colombiens et les Vénézuéliens ayant besoin de la protection internationale ont continué à rechercher la sécurité. L'insécurité a aussi conduit des Équatoriens à quitter leur pays pour diverses raisons.

Amérique centrale et Mexique

Cette augmentation des mouvements mixtes à travers l'Amérique centrale et le Mexique ces dernières années, en plus du déplacement interne persistant dans certains pays, a exposé les réfugiés et les migrants à de graves risques, tout en mettant les dispositifs d'accueil à très rude épreuve. Le Costa Rica reste le principal pays d'accueil pour les Nicaraguayens ayant besoin de la protection internationale. De janvier à mai 2024, 1,4 million de personnes en situation irrégulière ont été recensées au Mexique, d'après l'Institut national des migrations.

Le HCR aide les gouvernements de la sous-région à élaborer des politiques et des cadres juridiques axés sur la protection garantissant l'accès au territoire, renforçant les procédures d'asile et traitant les dossiers en attente. L'Organisation a aidé le bureau de l'asile du Mexique à devenir plus efficace et à renforcer la numérisation pour améliorer le système d'asile. Le HCR aide aussi le Costa Rica à moderniser son système d'asile. Au Belize, le programme d'amnistie a fourni une alternative à la résidence permanente à plusieurs centaines de demandeurs d'asile.

Pour concrétiser un engagement pris par les États-Unis d'Amérique lors du Forum mondial sur les réfugiés en 2023, six « projets de mise en œuvre de bonnes pratiques », menés dans le cadre du MIRPS, ont été lancés au Belize, au Costa Rica, en El Salvador, au Guatemala, au Honduras et au Mexique, mettant l'accent sur l'accès aux services de santé mentale et soutien psychosocial, l'intégration professionnelle des personnes déplacées et les solutions au déplacement interne.

Caraïbes

La région des Caraïbes a continué à recevoir des réfugiés et des migrants de l'intérieur et de l'extérieur de la sous-région. Dans ce contexte, le HCR soutient l'élaboration de politiques publiques visant à prévenir le refoulement, à développer des systèmes d'asile nationaux, à prévenir l'apatridie et à promouvoir des partenariats qui favorisent l'inclusion dans les systèmes nationaux.

En Haïti, la violence des gangs s'est intensifiée, provoquant des problèmes de protection pour les quelque 578 000 personnes qui étaient déplacées à l'intérieur du pays en juillet 2024. Le HCR continue à aider les acteurs locaux et le gouvernement à renforcer les systèmes de

protection. Fin 2023, quelque 391 000 réfugiés et demandeurs d'asile haïtiens étaient déplacés dans les Amériques et les Caraïbes. Aux États-Unis d'Amérique, une extension du statut de protection temporaire en juin 2024 a permis de maintenir la protection de 200 000 Haïtiens et a élargi l'éligibilité à plus de 300 000 Haïtiens qui résidaient aux États-Unis d'Amérique avant le 3 juin 2024. En mars 2024, le HCR a émis de nouvelles orientations sur les critères d'octroi de la protection internationale aux personnes fuyant Haïti, afin d'aider les États à évaluer les demandes d'asile. Néanmoins, dans les Caraïbes, des cas de détention, de refus d'accès à l'asile et de retours forcés se sont produits en 2024.

Processus Carthagène+40

Des consultations sur la protection dans les mouvements mixtes, les solutions et le déplacement dû à des catastrophes ont été organisées dans le cadre du processus Carthagène+40 sous la direction du Chili et avec le soutien du Brésil, de la Colombie, du Mexique et d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que de plusieurs autres parties prenantes.

Les parties prenantes ont souligné la nécessité d'adopter une stratégie de protection globale pour toutes les phases du déplacement et des approches communes concernant la promotion de l'accès à l'intégration socioéconomique, avec l'appui des institutions financières internationales, des acteurs du développement et du secteur privé.

Ces consultations prépareront les terrains aux négociations et à l'adoption de la Déclaration et plan d'action 2024 du Chili, dans le cadre de la mise en œuvre régionale du Pacte mondial sur les réfugiés au cours de la prochaine décennie.

Catastrophes naturelles, changement climatique et déplacement

Guidée par sa nouvelle stratégie pluriannuelle sur l'action climatique¹, le HCR a intensifié ses efforts visant à atténuer l'impact du changement climatique sur les réfugiés, les déplacés internes et autres populations vulnérables, y compris par une collaboration avec les États, afin de veiller à ce que les personnes déplacées soient incluses dans les plans nationaux et les actions nationales en faveur du climat. Le HCR a aussi participé à la demande d'avis consultatif sur l'urgence climatique déposée auprès de la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

En Colombie, deux résolutions historiques adoptées par la cour constitutionnelle ont souligné les besoins de protection des personnes déplacées par le changement climatique et les catastrophes naturelles. Le HCR a aidé le Brésil, le Chili, El Salvador et Haïti à faire face aux urgences induites par le changement climatique. Au Brésil, en Colombie, en Équateur et au Panama, l'Organisation a intensifié les projets visant à renforcer la résilience des populations déplacées face aux effets du changement climatique par des partenariats avec les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires et les communautés d'accueil. Grâce à des fonds des institutions financières internationales, le HCR a aussi soutenu des projets de construction d'infrastructures résistantes aux aléas climatiques dans les régions qui accueillent des réfugiés au Costa Rica, en Équateur, au Mexique et au Pérou.

B. Progrès et défis pour atteindre le plan 2024 pour les Amériques par domaine d'impact

Parvenir à des environnements de protection favorables

Le HCR a continué à renforcer la capacité des gouvernements de la région à traiter les demandes d'asile en promouvant les investissements ciblés dans la gestion des dossiers, la numérisation, les modalités de traitement différenciées et l'échange d'informations sur les pays d'origine. L'Organisation a aussi fourni une aide juridique et une assistance pour réduire le nombre de demandes d'asile en attente. En plus de son soutien aux efforts visant à

¹ Voir le domaine de focalisation Plan stratégique pour l'action climatique 2024-2030, disponible sur le site web mondial du HCR.

améliorer les procédures d’asile, le HCR a plaidé pour l’extension des arrangements existants qui prévoient la résidence légale et l’accès aux droits et l’adoption de nouveaux arrangements dans ce domaine.

Au 30 juillet 2024, le Mexique avait reçu plus de 41 400 demandes d’asile et continue de recevoir un nombre élevé de nouvelles demandes émanant de la région. Mi-2024, le taux de reconnaissance total, y compris l’asile et les voies complémentaires dans le pays, avaient augmenté de 80 %. D’autres pays des Amériques, dont le Costa Rica et le Pérou, ont entamé une procédure de vérification afin d’établir des chiffres précis de la population et de réduire le nombre de dossiers en attente dans le traitement des demandes d’asile. Au Guatemala, un programme pilote de décentralisation sera lancé avec l’autorité chargée de l’asile pour faciliter l’accès à l’asile dans les zones frontalières.

Le renforcement de la numérisation et la mise en œuvre de systèmes de gestion des dossiers sont restés une priorité en Colombie, au Costa Rica, en El Salvador, aux États-Unis d’Amérique, au Guatemala, au Honduras, au Mexique, à Panama, au Pérou et en Uruguay.

Rechercher une protection et des solutions pour les déplacés internes

Le HCR a continué à aider les États à répondre aux besoins des déplacés internes, y compris par la collecte et l’analyse de données, en collaboration avec les bureaux des statistiques nationaux, tout en menant des actions de protection dans les communautés exposées au déplacement.

Le HCR joue un rôle de premier plan dans le secteur de la protection et est actif dans les groupes sectoriels dans les pays qui connaissent une situation de déplacement interne. L’Organisation participe aux analyses interorganisations sur les risques en matière de protection, avec notamment l’application d’un cadre d’analyse de la protection qui a été élaboré par le groupe sectoriel mondial de la protection pour aider à la préparation de stratégies et réduire les risques en matière de protection dans les contextes humanitaires. En El Salvador, au Guatemala et au Honduras, le HCR a aussi participé à l’adoption d’« actualisations de l’analyse de la protection » exposant les principaux risques de protection, les groupes à risque et les droits humains fondamentaux auxquels les incidents de la protection et les risques de protection portent atteinte.

Au Honduras, le HCR aide le gouvernement à mettre en œuvre la loi sur les déplacés internes adoptée en 2022. Au Mexique, l’Organisation aide les entités fédérales à adopter des politiques sur les déplacés internes et a fourni un soutien technique à six États pour l’élaboration d’une législation locale et la mise en place de mécanismes de protection et de réponse.

Réaliser les droits dans des environnements sûrs

Faciliter l’accès à l’éducation

Le HCR promeut l’inclusion dans les systèmes d’éducation à tous les niveaux pour les enfants et les jeunes déplacés de force dans la région. À la suite des informations du HCR, du Fonds des Nations Unies pour l’enfance et d’autres membres du groupe de travail sur l’éducation relatives au plan d’enregistrement à Trinité-et-Tobago, le Ministère de l’éducation du pays a enregistré les enfants migrants et réfugiés vénézuéliens, permettant à plus de 100 enfants d’avoir accès au système éducatif pour la première fois.

En 2024, 120 étudiants de diverses nationalités vivant en Colombie, en Équateur et au Mexique ont bénéficié de l’Initiative académique allemande Albert Einstein pour les réfugiés (connue sous le nom de programme de bourses DAFI), qui soutient l’accès à l’enseignement tertiaire. En Équateur, le HCR a œuvré en faveur de l’existence d’environnements éducatifs sûrs par la méthodologie et le programme intitulés « *we breathe inclusion* » destinés aux enseignants dans 126 établissements d’enseignement.

Responsabiliser les communautés et assurer l’égalité entre les sexes

Le HCR soutient l’inclusion des organisations dirigées par des personnes déplacées de force, ainsi que de celles dirigées par des femmes, dans les actions nationales et régionales de

plaidoyer. Il convient de souligner les contributions apportées par un groupe de coordination de 150 organisations dirigées par des déplacés de force et des apatrides au processus Carthagène+40.

Au Mexique, le HCR a fourni une formation à plus de 700 personnes sur la prévention et l'intervention en matière de violence sexiste et a aidé plus de 2500 femmes exposées ou survivantes. En El Salvador, l'Organisation a mis en place des mécanismes de feedback et de plainte numériques et physiques dans plus de 20 centres urbains de bien-être et d'opportunités (connus sous le nom de CUBO), dans des centres pour personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queer ou intersexuées, et dans d'autres espaces de soutien.

Trouver des solutions

Le HCR continue à accorder la priorité à l'intégration locale et à diverses initiatives d'inclusion socioéconomique, en s'appuyant sur la collaboration avec les gouvernements locaux et nationaux, ainsi que les acteurs du secteur public et privé. En 2024, l'Organisation a renforcé sa collaboration avec les acteurs financiers et du développement tels que la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale, la Banque de développement de l'Amérique latine et des Caraïbes (anciennement connue en espagnol sous le nom de *Corporación Andina de Fomento*) et le Fonds monétaire international. Le HCR a aussi travaillé en partenariat avec la Société financière internationale afin de promouvoir l'inclusion financière des réfugiés et des migrants.

En avril 2024, l'Uruguay a accueilli la première réunion régionale des Villes solidaires pour les Amériques, lors de laquelle la Déclaration de Montevideo sur les contributions des Villes solidaires au Plan d'action du Chili a été approuvée dans le cadre du processus Carthagène+40, soulignant le rôle central des autorités locales dans la protection et les solutions.

Le HCR continue à collaborer avec le secteur privé concernant un large éventail d'initiatives visant à établir des liens entre les personnes déplacées et les possibilités d'emploi. Au Brésil, depuis le début du programme « Opération bienvenue » lancé par le gouvernement en 2018, près de 137 000 Vénézuéliens ont été relocalisés à l'intérieur et ont bénéficié de services d'intégration tels que le logement, l'accès à l'emploi, les prestations sociales et l'éducation, avec l'appui du HCR. Depuis le lancement du programme d'intégration locale au Mexique en 2016, plus de 45 000 réfugiés ont été relocalisés du sud dans le centre et le nord du pays, et ont trouvé un emploi formel en partenariat avec plus de 600 entreprises. De plus, quelque 320 réfugiés ont été naturalisés au Mexique au cours du premier semestre 2024.

Dans le nord de l'Amérique centrale, en Colombie et au Venezuela (République bolivarienne du), le HCR s'efforce de soutenir les rapatriés, en identifiant et en orientant les personnes ayant des besoins de protection vers les services compétents, et en travaillant avec les communautés locales pour faciliter la réintégration.

Faciliter la réinstallation et les voies d'admission complémentaires dans des pays tiers

Le HCR a encouragé un cadre réactif de solutions dans des pays tiers incluant la réinstallation des réfugiés, ainsi que le regroupement familial et d'autres voies complémentaires.

De mars à août 2024, le HCR a soumis les demandes de 36 400 personnes de la région en vue de leur réinstallation en Australie, au Canada, en Espagne, aux États-Unis d'Amérique et en Nouvelle-Zélande, soit 7100 de plus qu'au cours de la même période de 2023.

La capacité d'identification et de traitement des dossiers de réinstallation a été intensifiée, notamment grâce aux *Safe Mobility Offices* (bureaux pour une mobilité sûre), initiative des États-Unis d'Amérique soutenue par le HCR et l'OIM. Dans le cadre de la phase pilote du projet « *digital gateway* » (portail numérique) en Colombie, au Costa Rica, en Équateur et au Guatemala, plus de 240 000 personnes se sont inscrites sur le portail de self-service en ligne des *Safe Mobility Offices* pour faciliter le filtrage, les entretiens de protection et l'orientation des personnes éligibles à la réinstallation ou à d'autres voies d'admission légales. Plus de 60 000 cas ont été orientés vers la réinstallation par les *Safe Mobility Offices* depuis le lancement du programme pilote en juin 2023.

Le HCR a continué à développer des voies pour la mobilité de la main-d'œuvre dans plusieurs opérations de pays, notamment en Colombie, en Équateur, au Pérou et à Trinité-et-Tobago. Cinq personnes de la région ont été relocalisées au Canada et plus de 50 cas supplémentaires en sont au stade du traitement des visas après avoir reçu des offres d'emploi.

Éradication de l'apatridie

Le HCR a continué à soutenir les initiatives de lutte contre l'apatridie dans la région. La Colombie a mis en place un groupe de travail interne sur l'apatridie et travaille avec le HCR à l'adoption d'une procédure de détermination de l'apatridie. L'Organisation a facilité les opérations d'identification de l'apatridie dans le nord du Costa Rica et a soutenu les équipes mobiles de délivrance de documents du gouvernement pour faciliter l'enregistrement tardif des naissances des enfants indigènes au Venezuela (République bolivarienne du).

Le Conseil d'Amérique latine et des Caraïbes pour l'enregistrement des faits d'état civil, l'identité et les statistiques de l'état civil (connu sous le nom de CLARCIEV) a adopté une déclaration sur le droit à une identité et à l'enregistrement des naissances pour tous, y compris pour les personnes vivant dans des contextes de déplacement. Sur proposition de l'Uruguay, l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains a adopté une résolution recommandant plusieurs mesures visant à éradiquer l'apatridie dans les Amériques. Au cours de l'année 2024, le Brésil, le Costa Rica, les États-Unis d'Amérique et le CLARCIEV ont officiellement rejoint l'Alliance mondiale pour mettre fin à l'apatridie.

C. Information financière

En octobre 2023, le Comité exécutif a approuvé le budget 2024 de 834,6 millions de dollars E.-U. pour les Amériques. Le budget 2024 actuel pour la région reste inchangé au 31 août 2024.

La répartition des besoins par domaine d'impact pour 2024 est la suivante : parvenir à des environnements de protection favorables (311,4 millions de dollars E.-U.) ; trouver des solutions (246,3 millions de dollars E.-U.) ; réaliser les droits dans des environnements sûrs (177,6 millions de dollars E.-U.) ; et responsabiliser les communautés et assurer l'égalité entre les sexes (99,3 millions de dollars E.-U.). Au 31 août 2024, 37 % des besoins financiers de la région étaient financés, en tenant compte de l'allocation indicative des contributions non affectées ou légèrement affectées.